



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 13 juin 2024
Présidence : M. Charles Koller
Objet : Préavis n° 2024/06 – Adoption du Plan d'affectation Vallaire

* * *

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/06,
- ouï le rapport des commissions chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

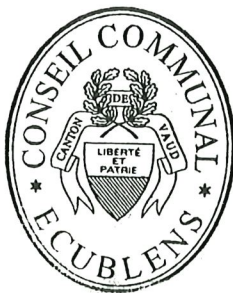
DECIDE

1. De lever les oppositions et d'accepter les réponses formulées à celles-ci lors de l'enquête publique du plan d'affectation « Vallaire » ;
2. d'adopter le plan d'affectation « Vallaire » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 11 novembre au 10 décembre 2023 ;
3. d'adopter les modifications, récapitulées sous chiffre 9.2 du présent préavis, apportées au Règlement du plan d'affectation « Vallaire » ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation « Vallaire ».

Ainsi délibéré en séance du 13 juin 2024.

Le Président


Charles Koller



La Secrétaire


Silvana Passaro